



Aide scolaire



Charte de l'aide scolaire

Charte de l'enfant :

Participer à l'Aide Scolaire mise en place par la MJC de Castanet signifie que :

- 1) Je viens pour travailler avec l'aide des bénévoles, revoir des leçons que je n'ai pas comprises
- 2) Je suis présent aux séances de l'aide scolaire et je respecte les horaires :
 - Pour les primaires : 17h – 18h
 - Pour les collégiens et Lycéens : 17h – 18h30
- 3) J'apporte mon matériel scolaire pour travailler (trousse, cahier de textes, leçons à faire, livres, cahiers)
- 4) Je respecte mes camarades et les bénévoles
- 5) Je suis calme même quand j'ai fini mon travail, pour ne pas gêner les autres
- 6) Je respecte le matériel et les locaux

Signature de l'enfant :

Charte du parent

En tant que parent, je m'engage à :

- 1) Ce que mon enfant vienne régulièrement et respecte les horaires des séances de l'aide scolaire : permanences lundi et jeudi en dehors des congés scolaires
 - Pour les primaires : 17h – 18h
 - Pour les collégiens et Lycéens : 17h – 18h30
- 2) Être respectueux des bénévoles
- 3) Encourager mon enfant à travailler et à respecter ses propres engagements
- 4) Informer dans la mesure du possible la MJC, en cas d'absence prolongée de mon enfant (Mail : accueil@mjccastanet.fr, Tél 05 61 81 83 56)
- 5) Echanger avec les bénévoles aussi souvent que possible (notamment en assistant aux réunions d'information)

Signature d'un des parents :

Charte du bénévole

En tant que bénévole, je m'engage à :

- 1) Donner de mon temps pour cette activité, sans contrepartie
- 2) Aider avec bienveillance chaque enfant quel que soit son niveau scolaire, culturel, en développant son autonomie et sa curiosité
- 3) Organiser des rencontres avec les parents
- 4) Echanger avec le(s) parent(s) qui le souhaitent sur les progrès de leur enfant

Les bénévoles de l'aide scolaire